# DEUX-SEVRES

#### VILLE DE NIORT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants: 45

Convocation du Conseil municipal :

le 20/06/2023

Publication: le 30/06/2023

**SEANCE DU 26 JUIN 2023** 

Délibération n° D-2023-195

Budget principal et budgets annexes -Affectation du résultat - Année 2022

Président:

Monsieur Jérôme BALOGE

#### Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Hugo PASQUET-MAULINARD.

Secrétaire de séance : Lucien-Jean LAHOUSSE

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Nicolas VIDEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Noélie FERREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Mélina TACHE, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2023**

Délibération n° D-2023-195

#### **Direction des Finances**

Budget principal et budgets annexes - Affectation du résultat - Année 2022

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs.

Vu l'article L°2311-5 du Code général des Collectivités Territoriales

Après avoir pris connaissance des comptes administratifs 2022 du budget principal et des budgets annexes et après avoir vérifié la conformité avec les comptes de gestion, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2022 comme présenté ci-dessous.

#### I - Rappel des principes

- 1- L'arrêté des comptes 2022 permet de déterminer :
  - le résultat 2022 de la section de fonctionnement. Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (recettes moins dépenses), augmenté du résultat antérieur reporté de la section de fonctionnement (compte 002) ;
  - le résultat 2022 de la section d'investissement. Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (recettes mois dépenses), augmenté du résultat antérieur reporté de la section d'investissement (compte 001) ;
  - les restes à réaliser en investissement (recettes et dépenses) qui seront reportés au budget de l'exercice 2023.
- 2 Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2022 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2022 de la section d'investissement.

Le besoin en financement de la section d'investissement est obtenu par la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement de l'exercice 2022, majorée du résultat antérieur d'investissement reporté, à laquelle s'ajoute la différence des restes à réaliser (dépenses moins recettes).

- 3 Le solde du résultat de la section de fonctionnement, s'il est positif, peut, selon la décision de notre assemblée, être affecté à la section d'investissement et / ou à la section de fonctionnement pour permettre par ordre de priorité :
  - l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (dans le cas où l'exercice précédent s'est soldé par un déficit de fonctionnement reporté en dépenses sur le compte 002, ce qui n'est pas le cas présent). Cet apurement s'effectuera automatiquement dès lors qu'on additionnera le résultat de l'exercice et le solde antérieur reporté pour obtenir le résultat cumulé ;
  - à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, par inscription d'une recette d'investissement au compte 1068 ;
  - le reliquat, s'il existe, est affecté au choix de l'assemblée délibérante, soit en investissement (mise en réserve complémentaire au compte 1068), soit en fonctionnement (excédent antérieur reporté, compte 002), soit en mixant les deux possibilités. Au cas présent, il est proposé une affectation de cet excédent à la section de fonctionnement, dans un souci de continuité de la méthode comptable.

Les tableaux d'affectation des résultats ci-après détaillent ces opérations.

#### II - Affectation du résultat

Affectation du résultat du budget principal:

Constatant que le compte administratif du budget principal présente le résultat suivant :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	90 335 142,63 €	Recettes	28 167 347,74 €
Dépenses	79 327 779,71 €	Dépenses	26 056 951,62 €
Résultat de l'exercice	11 007 362,92 €	Résultat de l'exercice	2 110 396,12 €
Résultat antérieur	1 275 952,84 €	Résultat antérieur	-11 183 086,63 €
Résultat cumulé	12 283 315,76 €	Résultat cumulé	-9 072 690,51 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	2 066 803,21 €
		Résultat net de l'investissement	-7 005 887,30 €
Résultat net cumulé		5 277 428,46 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :

Fonctionnement	
Résultat excédentaire de fonctionnement reporté (ligne budgétaire R002)	5 277 415,76 €
Ce résultat sera cumulé avec : - des recettes nouvelles qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire,	591584,24€
- des dépenses nouvelles qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	45 400 €
Tout en assurant l'autofinancement par un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement	5 823 600,00 €
Investissement	
Résultat déficitaire d'investissement reporté (ligne budgétaire D001)	- 9 072 690,51 €
Dépenses nettes reportées (restes à réaliser)	2 066 803,21 €
Ce besoin de financement sera compensé par : - l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	7 005 900,00 €
Ce résultat sera cumulé avec : - des dépenses nouvelles qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	822 936,71 €
- un ajustement des recettes nouvelles qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	320 724,01 €
Tout en réduisant le volume d'emprunts prévu au budget	-5 321 400,00 €

## Affectation du résultat du budget annexe Parc de Noron :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Parc de Noron présente le résultat suivant :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	1 060 788,43 €	Recettes	105 005,08 €
Dépenses	894 749,07 €	Dépenses	119 500,25 €
Résultat de l'exercice	166 039,36 €	Résultat de l'exercice	-14 495,17 €
Résultat antérieur	95 284,98 €	Résultat antérieur	201 767,76 €
Résultat cumulé	261 324,34 €	Résultat cumulé	187 272,59 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-50 465,80 €
		Résultat net de l'investissement	136 806,79 €
Résultat net cumulé		398 131,13 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Fonctionnement	
Résultat excédentaire de fonctionnement reporté (ligne budgétaire R002)	261 324,34 €
Ce résultat sera cumulé avec : - la minoration de la subvention d'équilibre qu'il est proposé d'inscrire en	
recettes du budget supplémentaire,	- 278 670,00 €
- la réduction des dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget	
supplémentaire	- 17 345,66 €
Investissement	
Résultat excédentaire d'investissement reporté (ligne budgétaire R001)	187 272,59 €
Dépenses reportées (restes à réaliser)	50 465,80 €
Ce résultat sera cumulé avec des dépenses complémentaires qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	136 806,79 €

## Affectation du résultat du budget annexe Pompes Funèbres :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Pompes Funèbres présente le résultat suivant :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	48 597,51 €	Recettes	0,00 €
Dépenses	38 905,62 €	Dépenses	0,00 €
Résultat de l'exercice	9 691,89 €	Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur	-25 471,39 €	Résultat antérieur	7 320,41 €
Résultat cumulé	-15 779,50 €	Résultat cumulé	7 320,41 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	7 320,41 €
Résultat net cumulé		-8 459,09 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Exploitation	
Résultat déficitaire d'exploitation reporté (ligne budgétaire D002)	- 15 779,50 €
Ce résultat sera cumulé à une augmentation des recettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	15 779,50 €
Investissement Résultat excédentaire d'investissement reporté (ligne budgétaire R001)	7 320,41 €
Ce résultat permettra de faire face aux dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	7 320,41 €

## Affectation du résultat du budget annexe Crématorium :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Crématorium présente le résultat suivant :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	837 740,21 €	Recettes	87 854,39 €
Dépenses	507 479,47 €	Dépenses	51 362,47 €
Résultat de l'exercice	330 260,74 €	Résultat de l'exercice	36 491,92 €
Résultat antérieur	3 399 224,49 €	Résultat antérieur	271 633,83 €
Résultat cumulé	3 729 485,23 €	Résultat cumulé	308 125,75 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-8 666,67 €
		Résultat net de l'investissement	299 459,08 €
Résultat net cumulé		4 028 944,31 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Exploitation	
Résultat excédentaire d'exploitation reporté (ligne budgétaire R002)	3 729 485,23 €
Ce résultat sera compensé par les dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	3 729 485,23 €
Investissement	
Résultat excédentaire d'investissement reporté (ligne chapitre R001)	308 125,75 €
Ces résultats permettront de faire face aux dépenses reportées,	8 666,67 €
Ce résultat sera cumulé avec des dépenses complémentaires qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	299 459,08 €

## Affectation du résultat du budget annexe <u>Stationnement</u>:

Constatant que le compte administratif du budget annexe Stationnement présente le résultat suivant :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	2 150 252,28 €	Recettes	954 098,15 €
Dépenses	1 758 650,25 €	Dépenses	910 957,92 €
Résultat de l'exercice	391 602,03 €	Résultat de l'exercice	43 140,23 €
Résultat antérieur	61 944,49 €	Résultat antérieur	-569 819,15 €
Résultat cumulé	453 546,52 €	Résultat cumulé	-526 678,92 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-11 300,00 €
		Résultat net de l'investissement	-537 978,92 €
Résultat net cumulé		-84 432,40 €	

## Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Exploitation	
Résultat excédentaire d'exploitation reporté (ligne budgétaire R002)	0,00€
Il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire :	
- des dépenses nouvelles	147 697,60 €
- compensées par une augmentation de la subvention d'équilibre	232 130,00 €
Il est nécessaire d'ajuster l'autofinancement par un virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement	84 432,40 €

Investissement Résultat déficitaire d'investissement reporté (ligne chapitre D001)	- 526 678,92 €
Ce résultat sera compensé en partie par l'affectation du résultat en réserve (compte 1068)	453 546,52 €
Ce résultat permettra de faire face aux dépenses reportées	11 300,00€

### Affectation du résultat du budget annexe Chaufferie Bois Quartier les Brizeaux :

Constatant que le compte administratif du budget annexe **Chaufferie Bois Quartier les Brizeaux** présente le résultat suivant :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	152 708,19 €	Recettes	91 017,64 €
Dépenses	145 763,47 €	Dépenses	87 591,78 €
Résultat de l'exercice	6 944,72 €	Résultat de l'exercice	3 425,86 €
Résultat antérieur	11 617,90 €	Résultat antérieur	13 395,74 €
Résultat cumulé	18 562,62 €	Résultat cumulé	16 821,60 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	16 821,60 €
Résultat net cumulé		35 384,22 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Exploitation	
Résultat excédentaire d'exploitation reporté (ligne budgétaire R002)	18 562,62 €
Ce résultat sera équilibré par :	
- une réduction des recettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	- 39 000,00 €
- un ajustement sur les dépenses	- 20 437,38 €
Investissement	
Résultat excédentaire d'investissement reporté (ligne chapitre R001)	16 821,60 €
Ce résultat permettra de faire face à une hausse des dépenses	
qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	16 821,60 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- affecter sur l'exercice budgétaire 2023 le résultat excédentaire de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2022 comme suit :
  - à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement (résultat cumulé et reste à réaliser) pour 7 005 900,00 € ;
  - un montant de 5 277 415,76 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne budgétaire R002).
- affecter sur l'exercice budgétaire 2023 le résultat excédentaire de fonctionnement du budget annexe Parc de Noron de l'exercice 2022 comme suit :
  - un montant de 261 324,34 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne budgétaire R002).
- inscrire le déficit d'exploitation du budget annexe Pompes Funèbres :
  - pour un montant de 15 779,50 € sur l'exercice budgétaire 2023.
- affecter sur l'exercice budgétaire 2023 les résultats excédentaires d'exploitation du budget annexe Crématorium de l'exercice 2022 comme suit :

- un montant de 3 729 485,23 € est affecté à l'excédent reporté d'exploitation (ligne budgétaire R002).
- affecter sur l'exercice budgétaire 2023 le résultat excédentaire d'exploitation du budget annexe Stationnement de l'exercice 2022 comme suit :
  - à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement (résultat cumulé et reste à réaliser) pour 453 546,52 €.
- affecter sur l'exercice budgétaire 2023 le résultat excédentaire d'exploitation du budget annexe Chaufferie Bois Quartier les Brizeaux de l'exercice 2022 comme suit :
  - un montant de 18 562,62 € est affecté au résultat d'exploitation reporté (ligne budgétaire R002)

Départ de Monsieur Bastien MARCHIVE ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 45
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 0

Le Secrétaire de séance Le Président de séance

Lucien-Jean LAHOUSSE Jérôme BALOGE